



Feuille de route vaccination : les entreprises et services de prévention

Cocom - Région de Bruxelles-Capitale

Sommaire

Introduction.....	2
Vaccination : les options - <i>Info pour les entreprises</i>	2
Principe général.....	3
Les vaccins - <i>Info pour les entreprises</i>	3
La sensibilisation et la communication - <i>Info pour les entreprises</i>	3
La commande et la livraison des vaccins - <i>Info pour le Service de prévention</i>	4
L'organisation du point de vaccination - <i>Info pour les entreprises</i>	4
L'enregistrement des vaccins - <i>Info pour le Service de prévention</i>	5
Les finances	5
Annexes	5

Introduction

Vous envisagez d'organiser une action de vaccination, c'est une excellente nouvelle !

En effet, le premier objectif de la vaccination est de protéger les groupes à risque et d'obtenir une immunité de groupe en vaccinant la population afin d'empêcher la propagation du coronavirus. La vaccination peut prévenir des formes graves de la maladie et sauver des vies. Il est donc très important de se faire vacciner. Non seulement pour vous-même, mais aussi pour les autres. Pour que, petit à petit, nous puissions reprendre notre vie d'avant.

Au nom de la Commission communautaire commune (Cocom), nous tenons à vous remercier d'avoir pris l'initiative d'offrir au personnel de votre entreprise la possibilité de se faire vacciner. Mais attention : organiser un point de vaccination dans votre entreprise n'est pas une mince affaire. C'est pourquoi nous vous demandons d'examiner d'abord les options de vaccination suivantes.

Vaccination : les options - *Info pour les entreprises*

Option 1 : Faciliter l'inscription de votre personnel dans un centre de vaccination via <https://bruvax.brussels.doctena.be/>. C'est gratuit et toujours possible dans les centres de vaccination suivants (jusqu'au 31 octobre 2021) : Pachéco, Forest, Molenbeek, Woluwé-Saint-Pierre. Votre personnel peut également se rendre dans un centre de vaccination sans rendez-vous.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous de groupe pour votre entreprise, veuillez contacter :

- Centre de vaccination Molenbeek : Marie Nys 0487/80.05.89 ou mnys@molenbeek.irisnet.be
- Centre de vaccination Forest : Stan Chasseriaux 0493/54.16.57 ou s.chasseriaux@croix-rouge.be
- Centre de vaccination Pachéco : Pierre-Gilles Denis 0472/66.99.65 ou PGDenis@clstjean.be
- Centre de vaccination Woluwe St Pierre : Loic Prégardien 0484/72.93.79 ou lpregardien@woluwe1150.be

Vous pouvez également vous rendre dans une antenne locale.

Consultez également <https://coronavirus.brussels> pour plus d'informations

Option 2 : S'il est impossible pour vous de vous rendre dans un centre / une antenne de vaccination, vérifiez si vous pouvez vous rendre avec votre personnel à une action locale de vaccination (Vacci-Bus, magasin,...). La vaccination y est également gratuite et sans rendez-vous. Consultez notre site web <https://coronavirus.brussels>, où vous pourrez vous renseigner sur les actions en cours ou à venir.

Option 3 : Si aucune des options précédentes n'est possible, organisez votre ou vos séance(s) de vaccination via le Service de prévention médicale. Toutefois, cela demande beaucoup d'organisation, comme vous pourrez lire plus loin dans ce document. Dans certaines circonstances, par contre, il peut s'agir de la meilleure option, notamment pour les personnes qui, pour diverses raisons, ont des difficultés à se déplacer. Si vous souhaitez être pris en

compte pour cette forme de vaccination, veuillez contacter la Cocom à l'adresse vacci@ggc.brussels. Une première consultation sera organisée entre vous, le Service de prévention médicale et la Cocom, pour vous accompagner.

Principe général

- La vaccination est effectuée par le Service de prévention médicale
- 1 ligne de vaccination = 1 type de vaccin
- 20 à 25 vaccinations par heure et par vaccinateur
- Protection de la vie privée

Les vaccins - *Info pour les entreprises*

Le choix du type de vaccin est important. Veillez à bien tenir compte du planning, ainsi que des exigences en matière de préparation des vaccins, de la volonté de se faire vacciner et de l'âge des personnes concernées.

- **Pfizer** : veuillez noter que ce vaccin nécessite 2 doses. Vous organiserez donc un deuxième moment de vaccination 21-35 jours après la première dose. Vous devrez également tenir un journal et faire une liste des noms afin de pouvoir inviter (ou rappeler) le personnel vacciné avec une 1^{ère} dose à recevoir sa 2^{ème} dose.
 - Le vaccin Pfizer convient à tout le monde, y compris aux enfants âgés de 12 à 18 ans.
 - Les jeunes âgés de 12 à 15 ans doivent toujours avoir l'accord et être accompagnés de leur(s) tuteur(s) légal(aux).
- **Johnson & Johnson (Janssen)** : ce vaccin ne nécessite qu'une seule dose, donc l'organisation et le suivi sont plus faciles.
 - Le vaccin J&J ne convient qu'aux personnes âgées de 18 ans ou plus. Veuillez noter que les personnes âgées de 18 à 41 ans doivent signer un formulaire de consentement (disponible en plusieurs langues).

Nous avons déjà reçu à plusieurs reprises des retours indiquant que les vaccinations dans les entreprises n'étaient pas réussies car J&J était proposé. Il y avait plusieurs candidats pour Pfizer parmi les refus. Nous réalisons que c'est plus cher et plus difficile à organiser mais nous préférons Pfizer si cela permet à plus de personnes de se faire vacciner.

La sensibilisation et la communication - *Info pour les entreprises*

Avant de procéder à l'organisation de la vaccination, il est très important d'avoir une idée correcte du nombre de personnes qui peuvent et veulent encore se faire vacciner. Pour certains groupes, ce processus peut être long. Sur le site <https://coronavirus.brussels/materiel-de-communication/> vous trouverez une boîte à outils qui pourra vous aider dans cette démarche. Votre personne de contact peut également vous aider dans la sensibilisation. Une fois la date de la (première) vaccination fixée, il est important d'informer votre personnel du moment de la vaccination, du lieu, etc. et éventuellement de demander une préinscription. Le jour même, vous pouvez utiliser le matériel disponible ici

<https://coronavirus.brussels/materiel-de-communication/> (à imprimer par vos soins) pour embellir votre point de vaccination.

La commande et la livraison des vaccins - *Info pour le Service de prévention*

Le Service de prévention médicale doit commander les vaccins via <https://moborg.brussels.doctena.be/>, et ceci au moins 7 jours avant la date de la vaccination. Un mot de passe peut être demandé par mail à vacci-hyg@ccc.brussels. **Les vaccins seront livrés au Service de prévention.** (Un enlèvement n'est pas possible) Le matériel médical nécessaire à la vaccination et à l'enregistrement est fourni automatiquement avec les vaccins. Vous trouverez de plus amples informations sur la livraison et le stockage des vaccins dans le 'Protocole opérationnel de la vaccination SEPPT/SIPPT'.

L'organisation du point de vaccination - *Info pour les entreprises*

L'organisation du point de vaccination se fait en collaboration avec le Service de prévention médicale.

Utilisez les éléments suivants comme guide : la zone de vaccination doit être organisée en une grande zone ou en plusieurs petites zones adjacentes. Il doit y avoir suffisamment d'espace pour les personnes qui attendent, pour la vaccination en tant que telle et pour les personnes en observation. Les dimensions de la salle détermineront le nombre de personnes qui y auront accès. Une bonne ventilation de la pièce est indispensable.

- a. **Entrée** : une entrée bien visible et identifiée. Installez-y un steward pour gérer l'afflux de personnes. Installez une pompe à main avec du gel hydroalcoolique à l'entrée et fournissez des masques buccaux. La désinfection des mains et le port du masque buccal sont obligatoires dans un point de vaccination.
- b. **Zone d'attente** : celle-ci peut se trouver à l'intérieur comme à l'extérieur, dans une file d'attente. Maintenez toujours une distance de 1m50 entre chaque personne. Placez des chaises (également pour les personnes moins mobiles) ou utilisez des marquages au sol. Prévoyez un accès pour les personnes en situation de handicap. Les dimensions de la zone d'observation détermineront le rythme de la vaccination. Si vous pouvez mettre 5 ou 20 chaises dans la zone d'observation, vous pouvez vacciner 5 ou 20 personnes toutes les 25 minutes (10 minutes pour l'enregistrement et la vaccination + 15 minutes d'observation).
- c. **Point d'enregistrement** : celui-ci peut se trouver dans la zone d'attente ou dans un autre espace à côté. Prévoyez une table et des chaises pour le personnel administratif. Une prise de courant et un accès au wifi/4G sont nécessaires pour pouvoir utiliser la plateforme d'enregistrement.
- d. **Point de vaccination** : il doit s'agir d'une salle (ou d'un espace à l'abri) garantissant l'intimité. Le membre du personnel à vacciner doit se sentir à l'aise et avoir la liberté de découvrir son bras et/ou de poser des questions de nature personnelle. Prévoyez une table et une chaise pour le personnel médical et une chaise (confortable) pour la personne à vacciner. Un membre du

personnel peut se faire accompagner par une autre personne si nécessaire. Prévoyez une poubelle pour les déchets normaux et un porte-manteau pour les manteaux/vestes.

Prévoyez une table dans la zone de vaccination pour la préparation des vaccins et des seringues. Prévoyez également une chaise pour le vaccinateur (de préférence une chaise de bureau).

Le personnel médical se chargera des vaccins et du matériel médical correspondant. Un réfrigérateur n'est pas nécessaire. Les vaccins seront livrés et conservés dans un porte-vaccins réfrigéré.

- e. **Zone d'observation** : zone sous surveillance médicale avec 5 à 20 chaises (selon l'espace disponible). Les personnes vaccinées y seront observées pendant 15 minutes.
- f. **Sortie** : Créez une séparation visuelle entre le flux entrant et le flux sortant.

L'enregistrement des vaccins - *Info pour le Service de prévention*

L'enregistrement des personnes est effectué par le Service de prévention. Le Service de prévention est également responsable de l'enregistrement dans Vaccinnet (la plate-forme fédérale pour l'enregistrement des vaccinations). Utilisez votre code d'accès à Vaccinnet du Service de prévention pour l'enregistrement.

Les finances

La structure organisatrice fournit l'infrastructure, le matériel non médical et les bénévoles. L'équipement médical et les vaccins sont fournis gratuitement.

Annexes

- Protocole opérationnel de la vaccination SEPPT/SIPPT
- Kit de documentation SEPPT/SIPPT